

Votre Secrétariat Juridique simplifié

L'offre « **Secrétariat Juridique - LEGAL *Basic*** » est un service de secrétariat juridique conçu par un cabinet d'avocats d'affaires expert en droit des sociétés afin d'offrir à nos clients un accompagnement adapté à des coûts maîtrisés.

Nous prenons en charge l'ensemble des démarches, opérations courantes de secrétariat juridique liées à la gestion quotidienne de votre société (cf. liste des différentes opérations ci-après), et des formalités afférentes.

Nous vous informons que la documentation juridique est exclusivement réalisée en langue française.

En optant pour l'offre « **Secrétariat Juridique - LEGAL *Basic*** », vous bénéficiez de :

- **Un suivi personnalisé**

Chaque dossier est pris en charge avec attention et rigueur par une personne dédiée, qui vous tient informé(e) des avancées et des prochaines étapes à suivre.

- **Une gestion optimisée des démarches**

Notre secrétariat traite vos demandes avec efficacité : préparation de documents, suivi des correspondances, gestion des échéances... Vous bénéficiez d'un accès rapide et direct aux informations essentielles de votre dossier.

LEGAL *Basic*

- **Une offre entièrement dématérialisée**

Notre offre s'adressant à l'ensemble des entreprises implantées sur le territoire français, notre intervention est exécutée de façon 100 % digitalisée et sécurisée.

Votre référent dossier est joignable par téléphone et courriel. Tout document juridique réalisé par nos services, vous est soumis par voie de signature électronique DocuSign.

- **Transparence tarifaire**

Pour chaque opération juridique, notre grille tarifaire indique les honoraires minimums et maximums applicables pour l'année civile en cours, adaptés aux spécificités de votre société et à la nature de l'opération.

Avec l'offre **Secrétariat Juridique - LEGAL *Basic***, **simplifiez votre gestion juridique en toute sérénité.**

TYPE D'OPERATION	HONORAIRES HT	CRITERES DETERMINATION ENTRE MINIMUM ET MAXIMUM
Constitution par apport en numéraire	Entre 620 € et 1 030 €	• Nombre d'associés • Etablissement d'une convention de mise à disposition • Complexité détermination bénéficiaires effectifs • Complexité détermination objet social • Obligations inscriptions diverses • (répertoire des métiers, ordres professionnels)
Mise à jour des bénéficiaires effectifs	Entre 95 € et 220 €	• Complexité détermination bénéficiaires effectifs • Nombre d'associés
Approbation des comptes	Entre 570 € et 1 030 €	• Nombre d'associés • Obligation d'un rapport de gestion • Présence d'un commissaire aux comptes • Première approbation des comptes • Obligation de respect du formalisme de convocations des associés • Vérification de la possibilité de confidentialité des comptes au greffe
Perte de moitié ou reconstitution des capitaux propres	Entre 250 € et 600 €	• Nombre d'associés • Présence d'un commissaire aux comptes • Nouveau client • Obligation de respect du formalisme de convocations des associés
Nomination / Renouvellement de mandat d'un ou plusieurs dirigeant(s) et/ou commissaire(s) aux comptes	Entre 310 € et 760 €	• Nombre d'associés • Nombre de nominations et/ou renouvellement de mandats dans la même AG • Présence d'un commissaire aux comptes • Nouveau client • Obligation de respect du formalisme particulier de convocations des associés

TYPE D'OPERATION	HONORAIRES HT	CRITERES DETERMINATION ENTRE MINIMUM ET MAXIMUM
Fixation/ modification rémunération d'un ou plusieurs dirigeant(s)	Entre 250 € et 600 €	• Nombre d'associés • Nombre de dirigeants dont la rémunération est fixée/modifiée • Présence d'un commissaire aux comptes • Nouveau client • Obligation de respect du formalisme de convocations des associés
Remplacement d'un ou plusieurs dirigeant(s) et/ou commissaire(s) aux comptes (démission- nomination uniquement)	Entre 435 € et 815 €	• Nombre d'associés • Nombre de remplacements dans la même AG • Présence d'un commissaire aux comptes • Nouveau client • Obligation de respect du formalisme particulier de convocations des associés
Augmentation de capital en numéraire (hors libération par compensation de créances et hors prime d'émission)*	Entre 620 € et 1 030 €	• Nombre d'associés • Nombre de souscripteur(s) • Nouveau client • Obligation de respect du formalisme de convocations des associés • Présence d'un commissaire aux comptes
Augmentation de capital par incorporation de réserves *	Entre 560 € et 815 €	• Nombre d'associés • Nouveau client • Obligation de respect du formalisme de convocations des associés • Présence d'un commissaire aux comptes
Changement de date de clôture de l'exercice social*	Entre 310 € et 600 €	• Nombre d'associés • Nouveau client • Obligation de respect du formalisme de convocations des associés • Présence d'un commissaire aux comptes

TYPE D'OPERATION	HONORAIRES HT	CRITERES DETERMINATION ENTRE MINIMUM ET MAXIMUM
Changement de dénomination sociale*	Entre 310 € et 600 €	• Nombre d'associés • Nouveau client • Obligation de respect du formalisme de convocations des associés • Présence d'un commissaire aux comptes
Extension ou modification de l'objet social*	Entre 310 € et 815 €	• Nombre d'associés • Obligation de respect du formalisme de convocations des associés • Détermination précise de l'objet social • Obligation d'inscriptions diverses (répertoire des métiers, ordres professionnels) • Présence d'un commissaire aux comptes
Transfert de siège social dans le même ressort de Tribunal de commerce*	Entre 310 € et 600 €	• Nombre d'associés • Nouveau client • Etablissement de la convention de mise à disposition • Obligation de respect du formalisme de convocations des associés • Présence d'un commissaire aux comptes
Transfert de siège social dans un nouveau ressort de Tribunal de commerce*	Entre 500 € et 760 €	• Nombre d'associés • Nouveau client • Établissement de la convention de mise à disposition • Obligation de respect du formalisme de convocations des associés • Présence d'un commissaire aux comptes
Dissolution amiable de la société	Entre 560 € et 1 030 €	• Nombre d'associés • Obligation de respect du formalisme de convocations des associés • Présence d'un commissaire aux comptes

TYPE D'OPERATION	HONORAIRES HT	CRITERES DETERMINATION ENTRE MINIMUM ET MAXIMUM
Liquidation de la société	Entre 560 € et 1 030 €	• Nombre d'associés • Obligation de respect du formalisme de convocations des associés • Présence d'un commissaire aux comptes • Existence d'un boni de liquidation
Cession simple d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (sans conditions ou modalités particulières)*	Entre 250 € et 1 030 €	• Nombre de cessionnaires et/ou de cédants • Existence ou non de droit de préemption et/ou d'agrément • Obligation de tenue de l'AG afférente • Nombre d'associés • Nécessité d'un acte de cession ou non • Présence d'un commissaire aux comptes
Cession simple parts sociales (sans conditions ou modalités particulières)*	Entre 435 € et 1 030 €	• Nombre d'associés • Nombre de cessionnaires et de cédants; • Existence ou non de droit de préemption et/ou d'agrément et tenue de l'AG afférente • Nécessité d'un acte de cession ou non • Nombre de Cédants et/ou cessionnaires • Obligation de respect du formalisme de convocations des associés • Présence d'un commissaire aux comptes
Changement d'adresse d'un mandataire social	105 €	
Création ou modification d'une enseigne et/ou d'un nom commercial	105 €	

TYPE D'OPERATION	HONORAIRES HT	CRITERES DETERMINATION ENTRE MINIMUM ET MAXIMUM
Déclaration de valeurs mobilières (IFU) suite à une distribution de dividendes ou une réduction de capital non motivée par des pertes	1ère déclaration : 130 € + 65 € par déclaration supplémentaire	
Ouverture/fermeture d'un établissement secondaire	Entre 105 € et 220 €	Etablissement de la convention de mise à disposition
Mise à jour du registre des assemblées générales	Entre 260 € et 780 €	- Nombre d'années écoulé depuis la constitution ou de la dernière mise à jour du Registre - Registre préexistant ou à ouvrir
Mise à jour du registre des mouvements de titres	Entre 260 € et 780 €	- Nombre d'années écoulé depuis la constitution ou de la dernière mise à jour du Registre - Nombre d'opérations à transcrire - Registre préexistant ou à ouvrir

*mise à disposition par le client d'une version WORD des statuts, à défaut des frais supplémentaires seront facturés .

Conditions et Modalités de l'Offre Secrétariat Juridique - LEGAL *Basic*

- **Devis personnalisé et rapide**

Notre équipe s'engage à vous transmettre dans les meilleurs délais un devis forfaitaire détaillant le coût des opérations juridiques à réaliser.

- **Limites de l'offre**

L'offre **Secrétariat Juridique - LEGAL *Basic*** n'est pas applicable aux sociétés cotées ni aux groupes de sociétés pour les opérations d'approbation des comptes annuels.

Par ailleurs, après étude des comptes annuels, si une opération complémentaire devait être nécessaire (comme la perte de moitié du capital ou la ratification de rémunérations), un dispositif additionnel vous sera proposé.

- **Vérification des conditions préalables**

Avant toute intervention, nous nous fixons que le quorum prévu par les statuts pour la prise de décision sera atteint. En cas de quorum insuffisant, une opération supplémentaire devra être envisagée.

- **Modalités de réalisation des opérations**

Les démarches éligibles cette offre seront effectuées exclusivement par signature électronique, sans rendez-vous physique ni tenue d'assemblée générale.

- **Frais additionnels et transparence**

La grille tarifaire de **Secrétariat Juridique - LEGAL *Basic*** inclut uniquement nos honoraires, hors frais annexes (greffe, enregistrement, annonce légale, etc.). Une estimation de ces frais vous sera communiquée lors de l'établissement du devis.

Les frais seront avancés par le cabinet et refacturés à prix coûtant pour garantir une transparence totale.